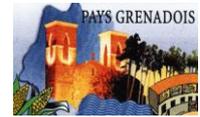


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAUDOIS —



Artassenx - Bascons – Bordères-et-Lamensans - Castandet – Cazères-sur-l'Adour – Grenade-sur-l'Adour
Larivière-Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin – Saint-Maurice-sur-Adour

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAUDOIS

Séance du 04 novembre 2024 à 8h30
à la Salle du Conseil communautaire de la Communauté de Communes

N° de la Délibération	Objet	Décision
DELIB N°B2024-20	Ecole de musique - Création d'un poste temporaire d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique).	Adoptée.
DELIB N°B2024-21	Enfance Jeunesse - Création de 2 postes temporaires d'adjoints d'animation à temps non complet (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique) pour l'ALSH et l'Espace Jeunes.	Adoptée.

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.